

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1199****24 novembre 2004****SOMMAIRE**

All Trans & Rent S.A., Diekirch .....	57517	Jin Hè, S.à r.l., Wellenstein .....	57550
All Trans & Rent S.A., Diekirch .....	57518	KP RSL, S.à r.l., Luxembourg .....	57535
Atis Real A.P.M. Luxembourg S.A., Senninger- berg .....	57536	LeDaLux, S.à r.l., Luxembourg .....	57539
Atlantic S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	57519	LeDaLux, S.à r.l., Luxembourg .....	57539
Azelis S.A., Luxembourg .....	57544	Lotus Bakeries Réassurances S.A., Luxembourg ..	57536
Azelis S.A., Luxembourg .....	57550	LP1 Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	57543
Ball European Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	57539	LP2-4 Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	57544
Ball (Luxembourg) Finance, S.à r.l., Luxembourg ..	57537	LSF IV Euro MT Properties, S.à r.l., Luxembourg	57533
Ball Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	57539	LSF4 Finance Co., S.à r.l., Luxembourg .....	57520
BBW S.A., Batibouwer, Heiderscheid .....	57552	Luxembourg Parkview Group S.A., Luxembourg ..	57536
Belcoast S.A., Luxembourg .....	57516	Luxmetalsistem S.A., Windhof .....	57507
Ben Zion, S.à r.l., Luxembourg .....	57543	Margna Holding S.A.H. , Luxembourg .....	57506
Bonneair S.A., Luxembourg .....	57535	Montmartre Holding S.A., Luxembourg .....	57519
Buhrmann Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg .....	57538	N.V. Dolime Holding Investments S.A., Luxem- bourg .....	57534
CBH1, S.à r.l., Luxembourg .....	57509	Navimar Services S.A., Luxembourg .....	57537
Corend S.A., Luxembourg .....	57514	Notiara S.A., Luxembourg .....	57515
Dreieck, S.à r.l., Luxembourg .....	57522	Notiara S.A., Luxembourg .....	57515
Eindhoven Securities S.A., Luxembourg .....	57543	OML Marketing S.A., Heinerscheid .....	57511
Eindhoven Securities S.A., Luxembourg .....	57543	OML Marketing S.A., Heinerscheid .....	57512
Elti Holding S.A. ....	57520	Passion Chartering S.A., Luxembourg .....	57513
Emap Luxembourg Holdings - Emap Luxembourg Senc, Luxembourg .....	57520	Rayane Immobilière Internationale, S.à r.l., Hesp- range .....	57510
Eni Pakistan (M) Limited, S.à r.l., Luxembourg ..	57532	Rone, S.à r.l., Howald .....	57550
Eni Pakistan (M) Limited, S.à r.l., Luxembourg ..	57532	Russian Candy, S.à r.l., Luxembourg .....	57543
Eni Pakistan (M) Limited, S.à r.l., Luxembourg ..	57533	Scontofin S.A., Luxembourg .....	57534
Espirito Santo Industrial S.A., Luxembourg-Kirch- berg .....	57533	Sichel Esch S.A., Esch-sur-Alzette .....	57519
Etablissement Michels, S.à r.l., Differdange .....	57512	Socalux S.A., Luxembourg .....	57515
Fukuda (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	57544	Somalre Société de Réassurance Sommer S.A., Luxembourg .....	57535
G.E.I. S.A., Gratins Europe Industry, Luxembourg.	57540	Syneco, S.à r.l., Bertrange .....	57552
GAL Finance S.A., Luxembourg .....	57539	Tamia S.A., Luxembourg .....	57537
GBA Galerie des Beaux-Arts, S.à r.l., Moutfort ..	57514	Tazm S.A., Luxembourg .....	57543
GBA Galerie des Beaux-Arts, S.à r.l., Moutfort ..	57514	TDS Europe S.A., Luxembourg .....	57544
Handlowy Investments S.A., Luxembourg .....	57506	Vincent Services S.A., Luxembourg .....	57538
Iceberg, S.à r.l., Luxembourg .....	57539	Vincent Services S.A., Luxembourg .....	57538
Incop, S.à r.l., Luxembourg .....	57540	Vincent Services S.A., Luxembourg .....	57538
Incop, S.à r.l., Luxembourg .....	57540	Wakner S.A., Luxembourg .....	57516

**MARGNA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 52.363.

—  
*Extract of the resolutions of the Annual General Meeting held on 5 May 2003*

1. Renewal of the mandates of the Board of Directors and of the Statutory Auditor

*Board of Directors:*

- Mrs. Claudia Bussmann, independent, residing in Greenwich, Ct 06830 (USA)
- Mr. Martin Bussmann, businessman, residing in Greenwich, Ct 06830 (USA)
- Mr. Anthony Williams, lawyer, residing in New York (USA)
- Mr. Jürgen Von Knieriem, lawyer, residing in Mannheim (Germany).

*Statutory Auditor:*

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

The mandates begin as soon as this Annual General Meeting is settled and were carried out with the beginning of the next Annual General Meeting, which is held on the date assigned in the statutes.

2. Transfer of the registered office to 4, rue Henri Schnadt, at L-2530 Luxembourg

The Annual General Meeting has decided to transfer the registered office to 4, rue Henri Schnadt, at L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, May 5<sup>th</sup>, 2003.

Certified true extract

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 mai 2003*

1. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes

*Conseil d'Administration:*

- Madame Claudia Bussmann, indépendante, demeurant à Greenwich, Ct 06830 (USA)
- Monsieur Martin Bussmann, administrateur de sociétés, demeurant à Greenwich, Ct 06830 (USA)
- Monsieur Anthony Williams, avocat, demeurant à New York (USA)
- Monsieur Jürgen Von Knieriem, avocat, demeurant à Mannheim (Allemagne).

*Commissaire aux Comptes:*

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes seront valables jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle dont la date est prévue dans les statuts.

2. Transfert du siège social au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la société au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Certifié conforme

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02248. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077252.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**HANDLOWY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 57.746.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 18 juin 2004 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04934. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077874.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**LUXMETALSISTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 33.171.

L'an deux mille quatre, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXMETALSISTEM S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, Zone Industrielle, 4-6, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 33.171), constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 février 1990, publié au Mémorial C numéro 303 du 30 août 1990.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Geert Pollet, directeur commercial, demeurant à Zelem (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Andréa Thielenhaus, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joël Bouillon, comptable, demeurant à Virton (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions existantes.
- 2) Conversion du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-).
- 3) Augmentation du capital social d'un montant de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.
- 4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.
- 5) Insertion d'un nouvel article 7 aux statuts.
- 6) Renumérotation des articles des statuts de la société à partir de l'article 7.
- 7) Modification de l'ancien article 9 des statuts de la société.
- 8) Modification de l'ancien article 14, alinéa premier, des statuts de la société.
- 9) Modification de l'ancien article 17 des statuts de la société.
- 10) Acceptation de la démission de Monsieur Jacques Janvier comme administrateur-délégué de la société et décharge lui est donnée de sa fonction.
- 11) Acceptation de la démission de Monsieur Antonello Briosi comme administrateur de la société et décharge lui est donnée de sa fonction.
- 12) Acceptation de la démission de Madame Rose Sales comme administrateur de la société et décharge lui est donnée de sa fonction.
- 13) Nomination des sociétés A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., A.T.T.C. MANAGEMENT, S. à r.l., et de Monsieur Geert Pollet comme nouveaux administrateurs de la société et détermination de la durée de leur mandat.
- 14) Nomination de Monsieur Geert Pollet comme nouvel administrateur-délégué de la société et détermination de la durée de son mandat.
- 15) Confirmation de Monsieur Joël Bouillon comme commissaire et détermination de la durée de son mandat.
- 16) Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- 17) Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
- 18) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 19) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves libres à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés et desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 7 aux statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, n'est pas tel que le nombre d'actions attribué à chaque actionnaire exerçant son droit de préemption est un nombre entier, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribués par la voie du sort par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions par les actionnaires sera déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs.

Si un délai de quatre-vingt-dix jours s'est écoulé depuis la notification à la société par l'actionnaire vendeur de son intention de vendre sans que ni la société, ni un ou plusieurs actionnaires n'aient fait valoir leur droit de préemption dans les formes et de la manière telles qu'exposées ci-dessus, l'actionnaire vendeur est en droit de procéder à la vente projetée.

Toute vente effectuée en violation du droit de préemption ci-dessus est inopposable à la société et aux actionnaires.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide la renumérotation des articles 7 à 20 qui deviendront les articles 8 à 21 des statuts.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'ancien article neuf (9) des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'ancien article quatorze (14), alinéa premier, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14 (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 11.00 heures.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'ancien article dix-sept (17) des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

*Dixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jacques Janvier comme administrateur-délégué et comme administrateur de la société et lui donne décharge de sa fonction.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Antonello Briosi comme administrateur de la société et lui donne décharge de sa fonction.

*Douzième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Rose Sales, épouse de Monsieur Jacques Janvier, comme administrateur de la société et lui donne décharge de sa fonction.

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- a) La société à responsabilité limitée A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.362);
- b) La société à responsabilité limitée A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.353);
- b) Monsieur Geert Pollet, directeur de société, né à Ostende (Belgique), le 18 mars 1962, demeurant à B-3545 Zelem, 20, Dorpsstraat (Belgique).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le mandat de Monsieur Joël Bouillon, comptable, né à Messancy (Belgique), le 24 décembre 1973, demeurant à B-6760 Virton, 2, rue Porte de France, comme commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

*Quinzième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes tels qu'ils sont présentés.

*Seizième résolution*

L'assemblée décide d'accepter sans aucune restriction les comptes annuels tels qu'ils sont présentés. Le résultat est reporté à nouveau.

*Dix-septième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat.

*Dix-huitième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Geert Pollet, préqualifié, comme administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Pollet, A. Thielenhaus, J. Bouillon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 2004, vol. 529, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2004.

J. Seckler.

(076249.3/231/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

**CBH1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 900.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 99.153.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05557, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077932.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

**RAYANE IMMOBILIERE INTERNATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 102.980.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur David Salvatore Sorce, employé privé, né le 27 novembre 1973, demeurant à L-1225 Luxembourg, 8, rue Béatrix de Bourbon,
- 2) Madame Jamila Khelili, juriste, née le 13 août 1971, demeurant à L-1225 Luxembourg, 8, rue Béatrix de Bourbon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

RAYANE IMMOBILIERE INTERNATIONALE, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, l'échange, la location, la gérance de tous les immeubles bâtis ou non bâtis.

La société a également pour objet toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct, indirect avec son objet et s'intéressant par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant un objet identique, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a encore pour objet la prestation de services administratifs de toute nature ainsi que le conseil en publicité et prestations de services marketing.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Hespérange. Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg. La société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, à Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis aux associés ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

*Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur David Salvatore Sorce, prénommé, cinquante parts sociales .....	50
2.- Madame Jamila Khelili, prénommée, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille vingt euros (1.020,-).

*Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

- Monsieur David Salvatore Sorce, prénommé.

II.- Le siège social de la société se trouve à L-5884 Hespérange, 304, route de Thionville.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: D. Sorce, J. Khelili, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, vol. 900, fol. 59, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pétange, le 13 septembre 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

*Notaire*

(076386.3/207/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**OML MARKETING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R. C. Luxembourg B 97.143.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme OML MARKETING S.A., ayant son siège social à L-9753 Heinerscheid, Maison 2B,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1338 du 17 décembre 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 97.143.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les soixante-dix (70) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'objet avec modification de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social.

En conséquence l'article 2 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet:

- la promotion de contacts et de relations d'affaires dans divers secteurs, sous-secteurs et éventuellement l'accompagnement de ces contacts,

- la représentation commerciale, consulaire et administrative en son propre nom ou comme intermédiaire,

- l'achat et l'exploitation de brevets, concessions et patentes.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, C. Counhaye, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2004, vol. 428, fol. 557, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 septembre 2004.

U. Tholl.

(903039.3/232/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2004.

**OML MARKETING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R. C. Luxembourg B 97.143.

Statuts coordonnés suivant acte du 24 août 2004, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2004.

U. Tholl.

(903040.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2004.

**ETABLISSEMENT MICHELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4598 Differdange, 16, rue Kelvert.

R. C. Luxembourg B 102.979.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Marc Michels, chauffagiste, né à Luxembourg, le 27 mars 1971, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 41, rue de la Montagne,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ETABLISSEMENT MICHELS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation:

- d'une entreprise d'installation de chauffage avec vente des articles de la branche,
- d'une entreprise d'installations sanitaires avec vente d'articles de la branche, d'articles de quincaillerie, de tubes métalliques, d'appareils électroménagers, ainsi toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille dix euros.

*Gérance*

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Marc Michels, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4598 Differdange, rue Kelvert, 16.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Michels, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 août 2004, vol. 900, fol. 55, case 3. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pétange, le 13 septembre 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

*Notaire*

(076388.3/207/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**PASSION CHARTERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.669.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 11 mars 2002 que:

Sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mark Lerner, directeur Investissement, résidant au 1829, Reisterstown Road, Suite 220 Baltimore, MD-21208, Etats-Unis.

SCTS HOLDINGS, LLC, ayant son siège social au 1829, Reistertown Road, Suite 220 Baltimore, MD-21208, Etats-Unis.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 11 mars 2002, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 11 mars 2002, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise), tout contrat, toute dépense ou tout engagement souscrit au nom de la société qui dépasse quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise), ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03887. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076855.3/2329/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**GBA GALERIE DES BEAUX-ARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4337 Moutfort, 33, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 67.035.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Mikhail Anokhine, artiste, demeurant à L-4337 Moutfort, 33, rue du Kiem.

Le comparant agissant en tant que gérant unique avec pouvoir d'engager par sa seule signature la société à responsabilité limitée GBA GALERIE DES BEAUX-ARTS, S.à r.l., avec siège social à L-3271 Bettembourg, 184, route de Peppange, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 36 du 22 janvier 1999.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé à Luxembourg en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1162 du 2 août 2002.

Ensuite le comparant, agissant en sa dite qualité et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

Le gérant décide de transférer l'adresse de la société de L-3271 Bettembourg, 184, route de Peppange à L-4337 Moutfort, 33, rue du Kiem et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Moutfort.»

Le deuxième alinéa reste inchangé.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Anokhine, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 août 2004, vol. 900, fol. 53, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2004.

B. Moutrier.

(076976.3/272/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**GBA GALERIE DES BEAUX-ARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4337 Moutfort, 33, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 67.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2004.

B. Moutrier.

(076977.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**COREND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 48.016.

L'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2004 a décidé

-de confirmer le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Theodose coopté par le conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

-de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

-de donner tout pouvoir au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publication.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05845. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(077792.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**SOCALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.683.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 30 juin 2004*

- La démission de Messieurs Dominique Pin et Paul Dejonckheere pour les raisons personnelles de leur mandat d'Administrateur, est acceptée. Décharge spéciale leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Madame Caroline Jeandel-Catoire, administrateur, domiciliée 4, rue Michel-Ange à F-75016 Paris et Monsieur Jean-Pierre Elophe, administrateur, domicilié 137, avenue Général de Gaulle à F-69300-Caluire et Cuire sont nommés comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour la société SOCALUX S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076788.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**NOTIARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 89.132.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 6 février 2003 que:

Le mandat des administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Tom Smalley, administrateur de société, résidant à Rocky Neck, Gloucester MA 01930, USA.

Madame Jill Mann, avocat, résidant à Rocky Neck, Gloucester MA 01930, USA.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2004.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Richard O'Connor, comptable, demeurant au 250, Tremont Street, Melrose, MA 02176, USA.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 6 février 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 06 février 2003, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076849.3/2329/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**NOTIARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 89.132.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 février 2004 que:

Le mandat des administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Tom Smalley, administrateur de société, résidant à Rocky Neck, Gloucester MA 01930, USA.

Madame Jill Mann, avocat, résidant à Rocky Neck, Gloucester MA 01930, USA.  
Leur mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:  
Monsieur Richard O'Connor, comptable, demeurant au 250 Tremont Street, Melrose, MA 02176, USA.  
Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 février 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social, le 05 février 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076851.3/2329/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**WAKNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.669.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 juin 2004.*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Pietro Feller décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 5 janvier 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003, comme suit:

*Conseil d'administration:*

Monsieur Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur  
Monsieur Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur  
Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

*Commissaire aux comptes:*

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077016.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**BELCOAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.758.

L'an deux mille quatre, le huit septembre.  
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BELCOAST S.A., (R. C. n° B 48.758), avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 14 septembre 1994, publié au Mémorial C page 25660/1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme BELCOAST S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme BELCOAST S.A.

*Deuxième résolution*

Est nommée liquidateur Madame Lyne Jung (ci-avant dénommée Magdelayne Jauvert), gérante de sociétés, née à Bougie, le 1<sup>er</sup> février 1941, demeurant professionnellement à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

*Troisième résolution*

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Wagner, J.-M. Boden, J. Diderrich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2004, vol. 900, fol. 69, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pétange, le 20 septembre 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

*Notaire*

(077335.3/207/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**ALL TRANS & RENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 80.379.

L'an deux mille quatre, le six septembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ALL TRANS & RENT S.A., ayant son siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 728 du 6 septembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 80.379.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler, qui désigne comme secrétaire Madame Elisa Drooghmans, infirmière graduée, demeurant à B-Zutendaal.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Martin Ketelslegers, courtier en assurances et immeubles, demeurant à B-Leuven.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Confirmation de la conversion du capital en euros avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, destruction des anciennes actions et création de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune jouissant des mêmes droits et obligations que les anciennes actions avec attribution de ces nouvelles actions aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital, le tout avec modification afférente de l'article 5 des statuts.

2. Confirmation de la conversion en euros du capital autorisé avec modification afférente du point 6.1 de l'article 6 des statuts.

3. Transfert du siège social, avec modification afférente de la première phrase du point 2.1. de l'article 2 des statuts.

4. Révocation du commissaire aux comptes avec nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros.

La prédite augmentation de capital a été faite par les actionnaires, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Sur ce elle décide de procéder à la destruction de toutes les anciennes actions et de créer mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les anciennes actions et de les attribuer aux actionnaires, au prorata de leur participation dans le capital.

En conséquence, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) euros chacune.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de confirmer la conversion en euros du capital autorisé avec augmentation pour le porter à trois cent dix mille (EUR 310.000,-) euros.

En conséquence, le point 6.1 de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille (EUR 310.000,-) euros, représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Esch-sur-Alzette à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade. Par conséquent, la première phrase du point 2.1 de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège social est établi à Diekirch.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société EUROPEAN BUSINESS SERVICES INC, de son poste de commissaire aux comptes, avec décharge pour sa mission.

Elle nomme comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans, Monsieur Paul Müller, préqualifié. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ neuf cent cinquante (EUR 950) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, E. Drooghmans, M. Ketelslegers, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 6 septembre 2004, vol. 428, fol. 63, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 septembre 2004.

U. Tholl.

(077034.3/232/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**ALL TRANS & RENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 80.379.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 6 septembre 2004, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(077035.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**SICHEL ESCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 13.429.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Esch-sur-Alzette le 5 mai 2004*

*Délibération*

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler ces mandats pour une durée d'une année.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

*Conseil d'Administration:*

Marc Schwertzer, demeurant à L-4980 Reckange-Mess, route des Trois Cantons, 171  
Michèle Lamberty, demeurant à L-4980 Reckange-Mess, route des Trois Cantons, 171  
Gaston Schwertzer, demeurant à L-5328 Medingen, Marxe Knupp

*Commissaire aux comptes:*

Sean Yves Colson, demeurant à B-6780 Messancy, 1, rue des Cerisiers

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077017.3/680/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**ATLANTIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 18.004.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 août 2004 que les administrateurs sortants:

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Mme Geneviève Blauen, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- M. Pierre Jean Gritti, fiscaliste, avec adresse professionnelle au 12, rue Ami-Lullin, CH-1211 Genève 3,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077685.3/521/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**MONTMARTRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 84.445.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

A. Lorang

Avocat

(077947.3/835/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

---

**ELTI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 36.193.

La convention de domiciliation conclue entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R. C. 75.908 et la société ELTI HOLDING S.A., R. C. 36.193, a été dénoncée avec effet au 24 août 2004.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg est, par conséquent, également dénoncé.

M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen se sont démis de leurs mandats d'administrateurs à cette même date, ainsi que le commissaire aux comptes, STENHAM, S.à r.l. (anc. STENGEST, S.à r.l.)

Luxembourg le 24 août 2004.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077686.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**LSF4 FINANCE CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.168.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 16 septembre 2004 que LONE STAR FUND IV (BERMUDA) L.P., ayant son siège social à Washington Mall, Suite 104, Hamilton HM 11, Bermudes, a cédé 197 parts sociales de la Société à LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., ayant son siège social à 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis d'Amérique, qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

LSF4 FINANCE CO, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077688.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS - EMAP LUXEMBOURG SENC, Société en nom collectif.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.029.

**STATUTES**

*Extract from the incorporation instrument of EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS - EMAP LUXEMBOURG SENC*

1. Joint and several partners

- EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade Register; and,

- EMAP LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade Register.

2. Name of the partnership: EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS - EMAP LUXEMBOURG SENC (the «Partnership»).

3. Corporate object

The purpose of the Partners in forming the Partnership is to carry on business together with a view to making a profit. The business of the Partnership could involve the taking of participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire, through participations, contributions, underwritings, firm purchases or options, negotiation or in any other way, any securities, rights, patents, trade marks licences and other property, rights and interest in property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any entity in which the Partnership has a direct or indirect interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow in any form whatsoever and be granted any assistance, loans, advances or guarantees. The Partnership can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financières (Holding Companies) dated 31 July 1929.

4. Registered office

The Partnership has its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5. Managers: nature and limit of their powers

The Partnership is managed by the partners such that all of the partners are managers (gérants) of the Partnership for the purposes of the law.

Towards third parties, the Partnership is in all circumstances represented and validly bound either by the signature of any manager, or by the sole signature of any delegate of the managers acting within the limits of their powers.

Where the Partnership is so represented and bound, that manager or delegate of the managers shall be acting in their capacity as agent of the Partnership and of the other Partners as managers.

The managers may from time to time sub-delegate their power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partners of the Partnership. The managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of their agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

6. Share capital nature of the contributions

The capital of the Partnership is set at EUR 2,000 (two thousand euros) represented by 2 (two) Partnership interests with a value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each.

7. Duration

The Partnership is formed for an unlimited duration.

### Suit la traduction française

Extrait de l'acte de constitution de la Société EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS - EMAP LUXEMBOURG SENC

1. Désignation des associés solidaires

- EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg; et,

- EMAP LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

2. Dénomination sociale: EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS - EMAP LUXEMBOURG SENC (la «Société»).

3. Objet social

L'objectif des associés de la SENC en constituant la Société est d'entreprendre une activité en vue de réaliser des bénéfices. Cette activité peut inclure la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir tous droits et titres par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment acquérir tous brevets et licences et autres droits de propriété, ou autre droit ou participation jugés opportuns, et plus généralement de les gérer et de les mettre en valeur, d'en disposer en tout ou en partie aux conditions que la Société jugera appropriées; prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres et octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financière (sociétés Holdings) en date du 31 juillet 1929.

4. Siège social

La Société a son siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5. Gérants: nature et limite de leurs pouvoirs

La Société est gérée par les associés de telle manière que tous les associés sont gérants de la Société pour les buts fixés par la loi.

A l'égard des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée et valablement liée soit par la signature de l'un quelconque des gérants, soit par la seule signature de tout délégué des gérants, agissant dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque la Société est ainsi représentée et liée, ce gérant ou délégué des gérants agissent en leur qualité de mandataire de la Société et des autres Associés en leur qualité de gérants.

En vue d'accomplir des tâches précises, les associés peuvent occasionnellement sous-déléguer leur pouvoir à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui n'est pas nécessairement un associé de la Société. Les associés détermineront les pouvoirs, missions et rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que tout autre élément relatif à l'accomplissement de leur mandat.

6. Capital social et nature des contributions

Le capital de la société s'élève à EUR 2.000,- (deux mille euros), représenté par 2 (deux) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

7. Durée de la Société

La Société est formée pour une durée illimitée.

EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. / EMAP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Gérant / gérants

A. van Eeden / L. Boissel

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04960. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077463.4/000/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**DREIECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 103.076.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of August.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CONSTANCE AS, a company incorporated and organized under the laws of Norway, with registered office at Akersveien 21, 0177 Oslo, Norway and with postal address PO Box 6612 St Olavs Plass, N- 0129 Oslo Norway;  
Sten J. Bennetter, company director, residing at Krag's Terrasse 14A, 0783 Oslo, Norway;  
Per C. Dahl, company director, residing at Jongskollen 14, 1337 Sandvika, Norway.  
Gunnar Landgraff, company director, residing at Østenåsveien 12, 1344 Halsum, Norway.  
Represented by Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which they intend to organize as associates or with any person who may become associate of this company in the future.

### **Title I: Name - Duration - Registered Office - Object**

#### **Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of DREIECK, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the «corporation»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»).

#### **Art. 2. Object**

2.1 The object of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement, and disposal of real estate, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.

2.2 The object of the corporation is further the acquisition, the management, the enhancement, and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.3 The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. The corporation may lease or dispose of moveable property.

2.4 In general, the corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of real estate or of securities, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

#### **Art. 3. Duration**

3.1 The corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

#### **Art. 4. Registered office**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal

circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

## **Title II: Capital - Units**

### **Art. 5. Capital - Units**

5.1 The corporation's corporate capital is set at fifty thousand euros (50,000.-) represented by five hundred (500) units in registered form with a par value of one hundred euros (100) each.

5.2 All the units are fully paid up.

### **Art. 6. Increase and reduction of Capital**

The capital of the corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

### **Art. 7. Transfer of Units**

7.1 Any transfer of units by a member (a «Transferor») is subject to the right of pre-emption of the members in accordance with the procedure set out below:

A. Each member who intends to transfer all or part of his units and each member who is deemed to have transferred all or part of his units shall inform the board of managers thereof by registered mail with acknowledgement of receipt and specify the name, address or registered office of the transferee, the number of units to be transferred, the price, if any, and payment conditions (such units shall be referred to hereafter as the «Sale Units»). Within fifteen business days of such notification, the board of managers shall notify each of the other members thereof by registered mail with acknowledgement of receipt or hand delivery to the address specified in the share register. Such units will be deemed having been offered by way of pre-emption to the other members, at the same price and the same conditions as mentioned in such notice. If the proposed transfer is not made against any specified consideration, such units shall be deemed having been offered at their market value to be determined as stated below.

B. The shareholders shall within thirty (30) business days from the date of dispatch of such notice inform the board of managers by registered mail or hand delivery whether they wish to exercise their right of pre-emption pro rata to their shareholdings, provided that each such member shall simultaneously confirm whether he accepts to purchase further units as contemplated by paragraph (C) hereafter. Within fifteen business days after receipt of the last of the notices from the members or after the expiry of the thirty (30) business days period referred to above, the board of managers shall inform all members about the pre-emption rights so exercised or the lack of exercise of such rights. If the offer has been accepted by the other members for the Sale Units offered for sale, the sale will be finalized within thirty (30) business days thereafter to the conditions mentioned hereabove and a certification with respect thereto shall be delivered to the board of managers. If the pre-emption rights are only exercised for part of the units to be sold, then the Transferor shall not be held to sell his units to the other members and may dispose of such units in accordance with subparagraph (D) below.

C. When exercising his pre-emption right, each member shall confirm as to whether he accepts to purchase additional units in case one or more other member(s) do not exercise this pre-emption right, specifying the maximum number of additional units which each such member is willing to purchase.

D. If no rights of pre-emption have been exercised or if the pre-emption rights have not been exercised for all the units to be transferred by the Transferor, the Transferor may within thirty (30) business days after the notice by the board of managers, sell within a single transaction all (but not part of) the Sale Units to the potential purchaser(s) whose name had previously been disclosed to the board of managers at a price which shall not be below the price and to the conditions as in the notice to the board. If such sale is not finalized within such thirty (30) business days period, then the Sale Units shall again be subject to the pre-emption right of the other members.

E. The Transferor shall provide the board of managers with acceptable evidence that the transfer of units has been effected for all the Sale Units either to the other members pursuant to their right of pre-emption, or to the benefit of the purchaser(s) whose name(s) had previously been disclosed. The pre-emption right may only be exercised for the total number of the Sale Units even if they are offered by more than one member, provided that such Sale Units are to be transferred in a single transaction at the same price to the same payment conditions to the same potential transferee(s) disclosed in the notice to the board of managers.

The right of pre-emption shall apply to all kind of transfers, including transfers of units between members holding units of a different class but excluding the following transfers:

- devolution by estate or will to the legal heirs and transfers made by physical persons to direct parents or direct descendants;

- any other exception determined by an agreement between the members of the corporation which shall have been notified to the board of managers.

Transfers of units shall only be registered in the share register following the acknowledgment by a resolution of the board of managers that the transfer is in compliance with the provisions of article 7 of this article of incorporation and that the transferee has adhered to any agreement among members which may have been entered into among the members of the corporation and which has been notified of the board of the managers.

7.2 Units are freely transferable among members under the respect of article 7.1.

7.3 In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters of the capital of the corporation and provided such transfer complies with article 7.1.

7.4 The transfer of units will only be binding upon the corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the corporation as provided in article 1690 of the civil code.

**Art. 8. Form of units - Register of units**

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

**Title III: Administration - Management - Representation****Art. 9. Board of Managers**

9.1 The corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who need not be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

**Art. 10. Power of the board of Managers**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

**Art. 11. Procedure**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the corporation's interest so require or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a unanimous vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation**

The corporation shall be bound by the joint signature of two managers or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the Managers**

In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Title IV: General Meetings of Members****Art. 14. Powers and voting rights**

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the corporation.

14.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by an unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if

they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 15. Annual General Meeting**

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

#### **Art. 16. Accounting Year**

The accounting year of the corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

#### **Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits**

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.

### **Title V: Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 18. Dissolution - Liquidation**

18.1 In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the corporation.

#### **Art. 19. General Provision**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription - Payment*

All the units representing the entire subscribed capital of the corporation have been entirely subscribed and fully paid-in as follows:

##### **A- CONSTANCE AS**

CONSTANCE AS has decided to contribute simultaneously all its assets and liabilities, as merely described in the balance that will remain attached to the present deed, to the corporation (DREIECK, S.à r.l.) and to CONSTANCE , S.à r.l. incorporated today.

In this framework, CONSTANCE AS has subscribed for 450 units of the corporation by a contribution in kind. The units as well as the share premium of EUR 410,850 are paid up by this contribution in kind.

The part of the assets and liabilities to be attributed to the corporation is hereafter described:

Assets:

##### **1) Real estates:**

Municipality of Niederanven, section B of Senningen, Grand Duchy of Luxembourg;

At «Muensterbusch»;

According to the map 1455, as signed by the Administration du Cadastre et de la Topographie on April 16th, 2003, attached to an act dated November 7th, 2003 registered in Luxembourg on December 23rd, 2003, volume 581, folio 37, case 6:

- A parcel of wood consisting of 27 ares 58 centiares, referred to as plot number 5c on the map previously named.

This property belongs to CONSTANCE AS, under the terms of a sale deed done by Camille Mines, notary resident in Clerf, executed between the said corporation and a Luxembourg corporation TRANSCOMERZ AG on the 19th of October 1989 registered in Clervaux the 27th of October 1989 volume 336, folio 2, case 1, with transcription and transferred to the first office of the registrar of mortgages in Luxembourg.

Plot 5c being valued at EUR 425,000 in aggregate.

2) Cash for an amount of EUR 37,347.10.

3) Prepaid expenses and taxes for an amount of EUR 3,777.90.

Liabilities:

Liabilities for an amount of EUR 10,275.

All the other assets and liabilities of CONSTANCE AS have been contributed in the same day to CONSTANCE, S.à r.l..

B- Per C. Dahl

Per C. Dahl has subscribed to ten units with a share premium amounting to EUR 9,130 by a contribution in cash amounting to EUR 10,130.

C- Gunnar Landgraff

Gunnar Landgraff has subscribed to ten units with a share premium amounting to EUR 9,130 by a contribution in cash amounting to EUR 10,130.

D- Sten J. Bennetter

Sten J. Bennetter has subscribed to thirty units with a share premium amounting to EUR 27,390 by a contribution in cash amounting to EUR 30,390.

It results from a «certificat de blocage» issued by BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. that an amount equivalent to the three contributions in cash has been frozen on the account of the corporation.

The «certificat de blocage» will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of the contributed assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a copy of the transfer deed of the plots.

#### *Effective implementation of the contribution*

CONSTANCE AS, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of all assets and liabilities which are contributed to the corporation and possessing the power to dispose thereof;

- the transfers of such assets and liabilities are effective today;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries if any, that is to say Norway and Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervene Sten Bennetter and Christine Louis-Haberer, managers of DREIECK, S.à r.l., Mr Sten Bennetter here represented by Christine Louis-Haberer by virtue of a proxy, which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, Sten Bennetter and Christine Louis-Haberer expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

The valuation report made by CONSTANCE AS for the contribution of all its assets and liabilities to CONSTANCE, S.à r.l. and to the corporation (DREIECK, S.à r.l.) will remain attached to the present deed as well as the contribution agreement passed between CONSTANCE AS, the corporation (DREIECK, S.à r.l.) and CONSTANCE, S.à r.l. in relation to the same contribution of all the assets and liabilities of CONSTANCE AS.

#### *Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Transitory Provisions*

By way of derogation to article 16 of these articles of association, the corporation's current accounting year is to run from the date of this deed to the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand and five hundred euros (EUR 7,500.-).

#### *Resolution of the members*

The prenamed members, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the corporation is at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2. The number of managers is fixed at 2 members.

3. The following persons are appointed managers:

Mr Sten Bennetter, born on October 4, 1946, in Oslo, Norway, residing at Krag's Terrasse 14A, 0783 Oslo, Norway;  
Mrs Christine Louis-Haberer, born on July 23, 1967, in Vitré, France, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand five.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

CONSTANCE AS, une société existant sous le droit norvégien, avec siège social à Akersveien 21, 0177 Oslo, Norvège, PO Box 6612 St Olavs Plas N° 0129 Oslo Norway.

Sten J. Bennetter, administrateur, résident à Krag's Terrasse 14A, 0783 Oslo, Norway;

Per C. Dahl, administrateur, résident à Jongskollen 14, 1337 Sandvika, Norway.

Gunnar Landgraff, administrateur, résident à Østenåsveien 12, 1344 Halsum, Norway.

Ici, représentée par Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer en tant qu'associés ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

#### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination - Durée - Siège social - Objet**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination DREIECK, qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»).

##### **Art. 2. Objet**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger.

2.2 La Société a, de plus, pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificat de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités publiques ou privées.

2.3 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, bonds et obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute autre société. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien immatériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.4 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de biens immobiliers ou de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

##### **Art. 3. Durée**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **Art. 4. Siège social**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

### **Titre II: Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales nominatives d'une valeur de cent euros (100) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

#### **Art. 6. Augmentation et réduction du Capital**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

#### **Art. 7. Transfert de parts**

7.1 Tout transfert de parts sociales par un associé (un «Cédant») est soumis à un droit de préemption en faveur des autres associés conformément à la procédure détaillée ci-dessous:

A- Tout associé qui envisage de transférer tout ou partie de ses parts sociales et chaque associé qui est considéré comme ayant transféré tout ou partie de ses parts sociales devra en informer le conseil de gérance par lettre recommandée avec accusé de réception et devra indiquer le nom, l'adresse ou le siège du cessionnaire, le nombre parts sociales à transférer, le prix, si applicable, et les conditions de paiement (ces parts sociales seront désignées ci-après par les «Parts Sociales à céder»). Dans les quinze jours ouvrables à partir de cette notification, le conseil de gérance en informera chaque associé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise personnelle à l'adresse indiquée dans le registre des parts sociales. Ces parts sociales seront considérées comme ayant été offertes par voie de préemption aux autres associés au même prix et aux mêmes conditions que celles mentionnées dans ladite notification. Si la cession envisagée n'est pas faite en contrepartie d'une rémunération spécifiée, ces parts sociales seront considérées comme ayant été offertes à leur juste valeur de marché déterminée conformément aux dispositions ci-après.

B- Les associés devront, endéans trente (30) jours ouvrables à partir de la date de l'envoi de l'avis, informer le conseil de gérance par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise personnelle s'ils souhaitent exercer leur droit de préemption au prorata de leur participation, étant entendu que chaque associé devra simultanément confirmer s'il accepte d'acquérir des parts sociales supplémentaires tel que prévu au paragraphe (C) ci-après. Dans les quinze (15) jours ouvrables après la réception du dernier avis de la part des associés ou après l'expiration de la période de trente (30) jours ouvrable mentionnés ci-avant, le conseil de gérance informera tous les associés des droits de préemption exercés ou du défaut d'exercice de ces droits. Si l'offre a été acceptée par les autres associés pour les Parts Sociales à céder, la cession sera finalisée dans les trente (30) jours ouvrables qui suivent aux conditions mentionnées ci-avant et une attestation y relative sera délivrée au conseil de gérance. Si les droits de préemption ne sont exercés que pour partie des Parts Sociales à céder, alors le Cédant ne sera pas tenu de vendre ses parts sociales aux autres associés et pourra disposer de ses actions parts sociales conformément au paragraphe (D) ci-après.

C- Lorsqu'il exerce son droit de préemption, chaque associé devra confirmer s'il accepte d'acquérir des parts sociales supplémentaires au cas où un ou plusieurs autres associés n'exerceraient pas son ou leur droit de préemption, en spécifiant le nombre maximum de parts sociales supplémentaires que chaque associé sera prêt à acquérir.

D- Si les droits de préemption n'ont pas été exercés ou si les droits de préemption n'ont pas été exercés pour toutes les parts sociales à céder par le Cédant, le Cédant peut, endéans trente jours ouvrables après la notification du conseil de gérance vendre en une seule opération toutes (mais non pas une partie) des Parts Sociales à céder à l'acquéreur potentiel (ou aux acquéreurs potentiels), dont le(s) nom(s) a (ont) été communiqué(s) au conseil de gérance à un prix qui ne peut être inférieur aux prix et conditions indiquées dans la notification au conseil. Au cas où ledit transfert n'est pas finalisé endéans ces trente jours ouvrables, alors les Parts Sociales à céder seront de nouveau soumises au droit de préemption des autres associés.

E- Le Cédant devra fournir au conseil de gérance une preuve acceptable que le transfert des parts sociales a été effectué pour toutes les Parts Sociales à céder soit aux autres associés en vertu de leur droit de préemption, soit au bénéfice du ou des acquéreurs dont les noms ont été précédemment communiqués. Le droit de préemption ne peut être exercé que pour le nombre total des Parts Sociales à céder, même si elles sont offertes par plusieurs associés, à condition que ces Parts Sociales à céder soient transférées en une seule opération aux mêmes prix et conditions de paiement au(x) même(s) cessionnaire(s) potentiel(s) indiqué(s) dans la notification faite au conseil de gérance.

Le droit de préemption s'applique à toutes sortes de transfert, y compris les transferts de parts sociales entre associés de classes différentes, à l'exception des transferts suivants:

- dévolution par succession ou testament aux héritiers légaux et transferts effectués par des personnes physiques à des parents directs ou descendants directs;
- toute autre exception déterminée par un accord entre associés de la Société qui devra avoir été notifié au conseil de gérance.

Les inscriptions de transferts de parts sociales ne seront faites dans le registre de parts sociales qu'après constat par une résolution du conseil de gérance que le transfert est conforme aux dispositions de l'article 7 des présents statuts et que le cessionnaire a adhéré à toute convention entre associés conclue par les associés de la Société notifiée au conseil de gérance.

7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés tout en respectant l'article 7.1 ci-dessus.

7.3 En cas de pluralité d'associé le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social et tout en respectant l'article 7.1 ci-dessus.

7.4 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

#### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des parts sociales**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts sociales nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

### **Titre III: Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de Gérance**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de Gérance**

10.1 Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réserve pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg au moins une fois par an et, également, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requerra ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins 14 jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, dans ce cas, l'urgence sera décrite dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si tous ses membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises par des votes à l'unanimité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président, ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation**

La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants**

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Titre IV: Assemblée générale des Associés****Art. 14. Pouvoirs et droits de votes**

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale, dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions du seul associé sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre le seul associé et la société représentée par le seul associé, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle**

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 17. Comptes Annuels et Allocation des bénéfices**

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

**Titre V.- Dissolution et Liquidation****Art. 18. Dissolution et Liquidation**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts de la société.

**Art. 19. Dispositions générales**

Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la loi du dix août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été entièrement souscrites et entièrement libérées comme suit:

**A- CONSTANCE AS**

CONSTANCE AS a décidé de contribuer tous ses actifs et passifs, tels que repris dans le bilan qui restera annexé aux présentes, simultanément à la Société (DREIECK, S.à r.l.) et à CONSTANCE, S.à r.l. qui a été constitué aujourd'hui.

Dans ce contexte, CONSTANCE AS a souscrit 450 parts sociales de la Société par un apport en nature. Les parts sociales ainsi que la prime d'émission de EUR 410.850 sont entièrement payés par cet apport en nature. La part des actifs et passifs attribuée à la Société est décrite ci-après:

**Actifs:****1) Bien immobiliers.**

Commune de Niederanven, section B de Senningen, Grand-Duché de Luxembourg:

Au lieu-dit «Muensterbusch»;

Suivant le plan de mesurage numéro 1455, tel que signé par l'Administration du Cadastre et de la Topographie en date du 16 avril 2003, resté annexé à un acte daté du 7 novembre 2003, enregistré à Luxembourg le 23 décembre 2003, volume 581, folio 37, case 6:

- Une parcelle de bois d'une contenance de 27 ares 58 centiares, désignée comme lot numéro 5C sur le plan prédé-signé;

Ce bien appartient à CONSTANCE AS aux termes d'un acte de vente du ministère de Maître Camille Mines, notaire de résidence à Clerf, intervenu entre ladite Société et la société luxembourgeoise TRANSCOMERZ AG en date du 19 octobre 1989, enregistré à Clervaux le 27 octobre 1989, volume 336, folio 2, case 1, et transcrit au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques à Luxembourg.

Le lot 5c a été évalué à un montant total de EUR 425.000:

2) Un montant de EUR 37.347,10 en espèce,

3) Un montant de EUR 3.777,90 de frais et impôts prépayés.

**Passifs:**

Des dettes pour un montant de EUR 10.275.

Tous les autres actifs et passifs de CONSTANCE AS ont été contribué aujourd'hui à CONSTANCE, S.à r.l.

**B- Per C. Dahl**

Per C. Dahl a souscrit 10 parts sociales avec une prime d'émission d'un montant de EUR 9.130 par une contribution en espèce d'un montant de EUR 10.130.

**C- Gunnar Landgraff**

Gunnar Landgraff a souscrit 10 parts sociales avec une prime d'émission d'un montant de EUR 9.130 par une contribution en espèce d'un montant de EUR 10.130.

**D- Sten J. Bennetter**

Sten J. Bennetter a souscrit 10 parts sociales avec une prime d'émission d'un montant de EUR 27.390 par une contribution en espèce d'un montant de EUR 30.390.

Il résulte d'un «certificat de blocage» émis par la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. qu'un montant équivalent aux trois souscriptions en espèces a été bloqué sur le compte de la Société.

Le «certificat de blocage» restera annexé à l'acte et sera enregistré avec l'acte auprès des autorités compétentes.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur des actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par la copie de l'acte de transfert des lots.

*Réalisation effective de l'apport*

CONSTANCE AS, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actifs et passifs et possédant les pouvoirs d'en disposer;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés aujourd'hui;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir en Norvège et au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Intervention du conseil de gérance*

Est alors intervenu Sten Bennetter et Christine Louis-Haberer, gérants de la société DREIECK, S.à r.l., Sten Bennetter étant représenté par Christine Louis-Haberer en vertu d'une procuration qui restera annexée aux présentes.

Reconnaissant avoir été dûment informé à l'avance de l'étendue de leur responsabilité, engagé juridiquement en leur qualité de gérants de la Société par l'évaluation faite ci-dessus, Sten Bennetter et Christine Louis-Haberer acceptent expressément la description de la contribution en nature, avec son évaluation, avec le transfert effectif des actifs et passifs, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Le rapport d'évaluation fait par CONSTANCE AS en vue de la contribution de tous ses actifs et passifs à CONSTANCE, S.à r.l. et à la Société (DREIECK, S.à r.l.) restera annexé aux présentes ainsi que le contrat d'apport passé entre

CONSTANCE AS, la Société (DREIECK, S.à r.l.), et CONSTANCE, S.à r.l. en relation avec la contribution de tous les actifs et passifs de CONSTANCE AS.

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

*Résolutions transitoires*

Par dérogation à l'article 16 des présents statuts le premier exercice social commencera à compter de la date du présent acte pour se terminer le trente et un décembre deux mille quatre.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

*Résolutions des Associés*

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2) Le nombre de gérants est fixé à deux.

3) Sont nommés gérants de la Société:

M. Sten Benntetter, né le 4 octobre, 1946, à Oslo, Norvège, résidant à Akersveien 21, 0177 Oslo, Norvège;

Mme Christine Louis-Haberer, né le 23 juillet, 1967, à Vitry, France, résidant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en deux mille cinq.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Réveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 918, fol. 12, case 10. – Reçu 5.167,75 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

*J. Elvinger.*

(078397.3/211/657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

**ENI PAKISTAN (M) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.539.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique en date du 24 juin 2004*

L'Associé Unique de ENI PAKISTAN (M) LIMITED, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes le 24 juin 2004:

- d'accepter la démission de Monsieur Imran Malik, de sa fonction de gérant et ce avec effet au 24 juin 2004;

- de nommer Monsieur Roberto Borgognoni, né le 6 juin 1950 à Brescia, Italie, avec effet au 24 juin 2004;

Son mandat devra être renouvelé lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice social 2005.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

R. Borgognoni

*Gérant et mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04018. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077603.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**ENI PAKISTAN (M) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.539.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004*

L'Associé Unique de ENI PAKISTAN (M) LIMITED, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes le 1<sup>er</sup> juillet 2004:

- d'accepter la démission de Monsieur Antonio Vella, de sa fonction de gérant et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004;

- d'accepter la démission de Monsieur Michael James Buck, de sa fonction de gérant et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004;

- de nommer Monsieur David Thomas, né le 8 juin 1957 à Hoddesdon, Royaume-Uni, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004;

- de nommer Monsieur Phil Hemmens, né le 29 octobre 1953 à Bridgewater, Royaume-Uni, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004;

- le conseil de gérance se compose désormais comme suit:
- Monsieur Thomas;
- Monsieur Phil Hemmens;
- Monsieur Roberto Borgognoni.

Il est rappelé que leurs mandats devront être renouvelés lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice social 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

R. Borgognoni

*Gérant et Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04014. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077604.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**ENI PAKISTAN (M) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.539.

*Extrait d'information du 23 août 2004 concernant l'Associé de la Société*

Cet extrait vise à informer les tiers des changements suivants concernant l'Associé Unique de la Société:

- La dénomination de l'Associé Unique a été modifiée de LASMO HOLDINGS B.V. pour devenir ENI OIL HOLDINGS B.V. en date du 6 août 2003;
- Le siège social de l'associé unique a par ailleurs été transféré du 795, Kuisweg, NL-2132 Hoofddorp, Pays-Bas au Strawinskylaan 1041, 1077 XX, Amsterdam, Pays-Bas, en date du 17 septembre 2001;

Luxembourg, le 23 août 2004.

R. Borgognoni

*Président du Conseil de Gérance*

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04023. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077602.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**LSF IV EURO MT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.884.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 15 septembre 2004 que LONE STAR FUND IV (BERMUDA) L.P., ayant son siège social à Washington Mall, Suite 104, Hamilton HM 11, Bermudes, a cédé 385 parts sociales de la Société à LSF4 REOC, I, L.P., ayant son siège social à 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis d'Amérique, qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

LSF IV EURO MT PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05072. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077690.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**ESPIRITO SANTO INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 39.299.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juillet 2004 que:

- Les administrateurs suivants ont démissionné avec effet immédiat:

M. Patrick Monteiro de Barros,

M. Fernando Moniz Galvão Espirito Santo Silva,

M. Ricardo Abecassis Espirito Santo Silva,

M. Miguel Abecassis Espirito Santo Silva,

M. Roland Cottier,

M. João Espirito Santo Silva Salgado,

M. Jorge Leite Faria Espirito Santo Silva.

- Monsieur Francisco Machado da Cruz, économiste, avec adresse professionnelle au 35, avenue de Montchoisi, 1006 Lausanne, Suisse, a été nommé aux fonctions d'administrateur, donc signataire de type A, avec effet immédiat.

- Son mandat viendra à échéance en même temps que celui de ses co-administrateurs restant en fonction, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

- M. Machado da Cruz ne sera par conséquent plus «Senior Manager» (Directeur) avec effet immédiat.

- Le nombre de membres du Conseil d'Administration est désormais fixé à quatre (4).

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077689.3/521/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**SCONTOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.203.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 septembre 2004*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004, comme suit:

*Conseil d'administration:*

Monsieur Salvatore Spiniello, employé privé, demeurant à Milan (Italie), président;

Monsieur Alessandro Agnolucci, directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Monsieur Pier Giorgio Bedogni, demeurant à Turin (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077698.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 100.415.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 15 juillet 2004 a confirmé la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Dirk Robbart de Kat, né le 29 septembre 1934 à s'Gravenhage, Pays-Bas, demeurant au 20 Duinendreef, B-2950 Kapellen, Belgique.

Monsieur de Kat est administrateur depuis le 11 février 2000 à la place de Monsieur Karel Arthur Tedder qui a été nommé par erreur. Le mandat de Monsieur de Kat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Le Conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Jean-Pierre Berghmans, 1, Hoyeux, B-4560 Les Avins-en-Condroz, Belgique.

Monsieur Léon A. Lhoist, 28, rue Charles Dubois, B-1342 Ottignies-Louvain-La-Neuve, Belgique.

Monsieur Dirk Robbart de Kat, 20, Duinendreef, B-2950 Kapellen, Belgique.

Monsieur Bastiaan Schreuders, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est H.R.T REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03648. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077788.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

57535

**KP RSL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.529.

—  
**EXTRAIT**

Suite à un transfert de parts sociales dans la Société en date du 11 août 2004, l'associé unique de la Société est dorénavant PLASTA ACQUISITION L.P., un exempted limited partnership constitué sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistré au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-14951.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04874. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077722.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**BONNEAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.039.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2003*

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, en tant qu'Administrateurs de catégorie A et de Monsieur Noris Conti, Administrateur de sociétés, CH-Lugano, de Monsieur Fabio Lucchinetti, Administrateur de sociétés, CH-Lugano et de Monsieur Carlo L.E. Pagani, banquier, CH-Suvigliana, en tant qu'Administrateurs de catégories B sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège au 13 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Le 3 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

BONNEAIR S.A

Signature / Signature

*Administrateur cat. A / Administrateur Cat. B*

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00750. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077750.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**SOMALRE SOCIETE DE REASSURANCE SOMMER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 27.313.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 5 avril 2004 a:

- constaté que Monsieur Roland Goossens, Monsieur Michel Cognet, Madame Françoise Luffin, Monsieur Christian Theodose sont arrivés au terme de leur mandat;

- réélu pour une durée de un an, venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2003.

- Elu pour la même durée, Monsieur Patrick Lommel, Directeur Financier, né le 19 avril 1955 à Arlon, domicilié à B-6700 Arlon, rue du Brill, 13, comme administrateur en remplacement de Monsieur Bernard-André Deconinck dont le mandat est arrivé à terme.

- donné tout pouvoir au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publication.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05844. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077791.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**LOTUS BAKERIES REASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 53.262.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 5 avril 2004 d'étendre les pouvoirs du Dirigeant Agréé de la société, nommé par délibération du Conseil d'Administration du 7 avril 2003, de la manière suivante:

- le Dirigeant Agréé participe au Conseil d'Administration avec voix consultative;
- dans la limite d'un plafond de 5.000,- EUR, conjointement avec un autre mandataire, il pourra engager toutes opérations de gestion journalière de la société excepté la gestion financière, le transfert de siège social et plus généralement tout engagement nouveau pris par la société;
- il signe conjointement avec un administrateur ou Monsieur Wilfried Deleye, Directeur Financier, les traités de réassurance.

Le Conseil donne pouvoir à Monsieur Wilfried Deleye, Directeur Financier, de signer les traités de réassurance conjointement avec un administrateur ou avec le Dirigeant Agréé.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077796.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**ATIS REAL A.P.M. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 38.058.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2004.*

L'assemblée, à l'unanimité:

- prend acte de la démission des sociétés par actions simplifiée ATIS REAL AUGUSTE THOUARD POLE GESTION (anciennement SGIE) et ATIS REAL FINANCES (anciennement AUGUSTE THOUARD FINANCES) et de la société anonyme ATIS REAL, de leur mandat d'administrateur, ces démissions prenant effet le 17 mars 2004.

- prend en outre acte de la démission des sociétés anonymes ATIS REAL A.P.M. BELGIUM S.A. (anciennement ASSET & PROPERTY MANAGERS (BELGIUM) en abrégé APM BELGIUM) et ATIS REAL HOLDING BELGIUM S.A. (anciennement ASSET & PROPERTY MANAGERS HOLDING en abrégé APM HOLDING), de leur mandat d'administrateur, et ce à la date de ce jour.

- décide de procéder à la nomination des personnes suivantes en qualité d'administrateur:

1. Monsieur Alain Béchade, domicilié à Boulogne-Billancourt (92), route de la Reine 81, France.
2. Monsieur Peter Rösler, domicilié à 61348 Bad Homburg, Weinbergsweg 11, Allemagne.
3. Monsieur Greg Cooke, domicilié à Beacon House, Deards End Lane, Knebworth, Hertfordshire SG3 6NL, Royaume-Uni.
4. Monsieur François Benfeghoul, domicilié à Arnouville-Les-Gonesse (95), rue Robespierre 43, France.

- confirme, en outre, que le mandat de ces nouveaux administrateurs prend cours ce jour et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2007.

- décide que le mandat de tous ces administrateurs sera exercé à titre gratuit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ATIS REAL A.P.M. LUXEMBOURG S.A.*

H. Du Bois

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077811.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**LUXEMBOURG PARKVIEW GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 67.274.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

A. Lorang

*Avocat*

(077950.3/835/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

**NAVIMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.089.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 20 septembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Claude Perdriel, Industriel, demeurant au 35, rue Vaneau F-75007 Paris.

Madame Bernadette Michelon, directeur de sociétés, demeurant au 10, rue Aristide Briand F-92160 Antony.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

AUDIEX S.A., Experts Comptables - Réviseurs d'entreprises, sis 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 20 septembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 20 septembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077817.3/2329/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**TAMIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 87.605.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 septembre 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TAMIA S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003;
- d'allouer le résultat des exercices comme suit:
  - pour 2002: report à nouveau de la perte de EUR 14.669,32
  - pour 2003: report à nouveau de la perte de EUR 60.289,52
- de poursuivre les activités de la Société malgré la perte cumulée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit.
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077819.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**BALL (LUXEMBOURG) FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 90.416.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077827.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**BUHRMANN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital Social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.831.

*Extrait de résolutions prises par l'Associé unique au 1<sup>er</sup> septembre 2004*

- La démission de M. Frans Maurissen en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2004.
- M. Jean Wathion, demeurant au Tongersesteenweg 357, 3840 Borgloon, Belgique, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2004. Le mandat de M. Jean Wathion est illimité.

*Pour BUHRMANN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.*

SGG-SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Resolution of the sole shareholder as at September 1<sup>st</sup>, 2004*The resignation of Mr Frans Maurissen as manager of the company with effect from September 1<sup>st</sup>, 2004 is accepted.Mr Jean Wathion, residing at Tongersesteenweg 357, 3840 Borgloon, Belgium, is appointed as manager of the company with effect from September 1<sup>st</sup>, 2004.

Mr Jean Wathion is appointed for an unlimited period.

BUHRMANN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

R. Merckx / A. Renard

*Manager / Manager*

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077821.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**VINCENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.729.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

(077822.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**VINCENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.729.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

(077823.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**VINCENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.729.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

(077825.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**ICEBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 76.398.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(077828.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**BALL INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 90.415.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077829.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**BALL EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 90.413.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077830.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**GAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 83.896.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Signature.

(077831.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**LeDaLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 78.748.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(077835.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**LeDaLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 78.748.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(077837.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**INCOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 78.746.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004. Signature.  
(077838.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**INCOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 78.746.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004. Signature.  
(077839.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**G.E.I. S.A., GRATINS EUROPE INDUSTRY, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 103.050.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roger Greden, directeur de société, demeurant 1, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Pierre Paul Boegen, directeur de société, demeurant 65, rue Freylange, B-6700 Viville, ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Colombain, employée privée demeurant à Howald, en vertu d'un pouvoir daté du 2 septembre 2004.

Lequel pouvoir, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

GRATINGS EUROPE INDUSTRY S.A, en abrégé G.E.I. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a aussi pour objet le commerce en gros et en détail ainsi que la représentation de pièces et équipements industriels divers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule (par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué).

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de juillet à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Roger Greden, prénommé, une action . . . . .	1
2.- Pierre Paul Boegen, prénommé, trois cent neuf actions . . . . .	309
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Roger Greden, prénommé,
- b) Monsieur Pierre Paul Boegen, prénommé,
- c) Madame Nelly Noel, employée privée, demeurant au 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010, Monsieur Roger Greden, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaire:

CODEJA, S.à r.l., avec siège social au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

*Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille dix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Greden, S. Colombain, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 septembre 2004, vol. 428, fol. 69, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(077732.3/242/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**TAZM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 83.489.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Signature.

(077832.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**RUSSIAN CANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 78.814.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(077834.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**BEN ZION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 90.449.

Le bilan pour la période au 25 novembre 2002 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(077841.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**LP1 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.734.

Le bilan de la période allant du 17 décembre 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(077842.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**EINDHOVEN SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 42.326.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

(077844.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**EINDHOVEN SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 42.326.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

(077846.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**LP2-4 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.647.

Le bilan de la période allant du 17 décembre 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004. Signature.  
(077843.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**FUKUDA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 85.414.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004. Signature.  
(077845.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.601.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004. Signature.  
(077847.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**AZELIS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 82.839.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of September.  
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of AZELIS S.A., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated under the denomination of FRANCHEM LUX, S.à r.l., (hereafter the «Company») pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary dated July 10, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3 of January 2, 2002.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated February 18, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 382 of April 8, 2004.

The meeting begins at twelve thirty p.m., Mr Cédric Pedoni, jurist, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Eddy Perrier, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe Batta, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- That the present general meeting has been duly convened by registered mail to the shareholders on September 7, 2004.

The receipts are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital by EUR 400.- so as to raise it from its present amount of EUR 508,350.- to EUR 508,750 by the issue of 16 new Ordinary Shares with a par value of EUR 25.- each, all fully paid in;

- Subscription of the new Ordinary Shares and payment in cash

2. Increase of the corporate capital by EUR 48,700.- so as to raise it from its present amount of EUR 508,750.- to EUR 557,450 by the issue of 1,948 new Ordinary Shares with a par value of EUR 25.- each, all fully paid in;

- Subscription of the new Ordinary Shares and payment of a share premium by contributions in cash or in kind

3. Subsequent amendment of the Articles of Incorporation;

4. Amendment of the definition of «Convertible Bonds» in the Articles of Incorporation;

5. Modification of the power of signature of the directors and subsequent amendment of Article 5.7 of the Articles of Incorporation;

6. Miscellaneous.

III.-That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it results from that list that out of the twenty thousand three hundred and thirty-four (20,334) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entire capital of five hundred and eight thousand three hundred and fifty euro (EUR 508,350.-), 19,952 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the share capital by four hundred euro (EUR 400.-) to raise it from five hundred and eight thousand three hundred and fifty euro (EUR 508,350.-) to five hundred and eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 508,750.-) by the creation and issue of sixteen (16) new Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) euro each.

The new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash, as follows:

*Subscription - Payment*

The new Ordinary Shares have been entirely subscribed in the following manner:

- sixteen (16) Ordinary Shares by Mr Hans Peter Knopfel, director of companies, residing at Blotzheimerstrasse 15, CH-4055 Basel, Switzerland,  
here represented by Cédric Pedoni, jurist, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 16, 2004,  
said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of four hundred euro (EUR 400.-) is as of now available to the Company.

*Second resolution*

The general meeting resolved to increase the share capital by forty-eight thousand seven hundred euro (EUR 48,700) to raise it from five hundred and eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 508,750.-) to five hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty euro (EUR 557,450.-) by the creation and issue of one thousand nine hundred forty-eight (1,948) new Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) euro each and to accept the subscription and payment as follows:

*Subscription - Payment*

a) 148 new Ordinary Shares and the relevant share premium have been entirely subscribed and fully paid up in cash, as follows:

- forty-nine (49) Ordinary Shares by Mr Hans Udo Wenzel, company director, born on July 11, 1951, in Cologne/Germany, residing at Via Paolo Marchiondi, 7, 20122 Milan, Italy

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 16, 2004,

- three (3) Ordinary Shares by Mr Rémi, Maurice, René Magnière, company director, born on October 13, 1949 in Valenciennes/France, residing at 5, rue des Jardins, 92380 Garches, France,

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Paris, on September 15, 2004,

- ten (10) Ordinary Shares by Mr Massimo Pensotti, company director, born on September 15, 1948 in Busto Arsizio Varese/Italy, residing at 29 Pia Pasubio, Varese, Italy,

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Varese, on September 15, 2004,

- eight (8) Ordinary Shares by Mr Alessandro Clerici, company director, born on June 5, 1950 in Rovello Porro - Como/Italy, residing at 16 Via G. Mazzini, Rovello Porro, Como, Italy,

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Rovello Porro, on September 15, 2004,

- three (3) Ordinary Shares by Mr Pasqualino Pignataro, company director, born on June 24, 1955 in Milan/Italy, residing at Via Don Strurzo 18, Bollate, Italy,

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Milan, on September 16, 2004,

- sixty-five (65) Ordinary Shares by Mr Michel Arnaud, company director, residing at 85, Quai d'Orsay, F-75007, Paris, France,

here represented by Cédric Pedoni, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Paris, on September 13, 2004,

- ten (10) Ordinary Shares by Mr Xavier Cochet, company director, residing at La Seigneurie, 71290 Ormes, France, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Ormes, France, on September 15, 2004,

Beside the par value of the shares, the subscribers paid in a share premium of a total amount of one thousand three hundred and eighty-eight thousand euro seventy-eight cent (EUR 1,388.78).

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of five thousand eighty-eight thousand euro seventy-eight cent (EUR 5,088.78) is as of now available to the Company.

b) 1,800 new Ordinary Shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in kind, as follows:

- KEELEY, S.à r.l., R. C. Luxembourg Number B 94.461, a company having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

here represented by Cédric Pedoni, jurist, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 15, 2004,

declares (i) to subscribe for eight hundred and eighty-two (882) Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each in the Company and (ii) to fully pay them by a contribution in kind consisting a receivable of an amount of EUR 30,323.94;

- Mr Joris Coppys, director of companies, residing at 2990 Wuustwezel, Arthur Boelstraat 77, Belgium, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Wuustwezel, Belgium, on September 15, 2004,

declares (i) to subscribe for one hundred and forty-eight (148) Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each in the Company and (ii) to fully pay them by a contribution in kind consisting a receivable of an amount of EUR 5,088.24,

- Mr Herman Meynaerts, director of companies, residing at 3202 Aarschot (Rillaar), Langestraat, Belgium, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Aarschot, Belgium, on September 15, 2004,

declares (i) to subscribe for six hundred and twenty-six (626) Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each in the Company and (ii) to fully pay them by a contribution in kind consisting a receivable of an amount of EUR 21,522.47,

- Mr Pieter Daeseleire, company director, residing at 2650 Edegem, Timerdonckstraat 41, Belgium, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Bdogem, Belgium, on September 15, 2004,

declares (i) to subscribe for sixty-two (62) Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each in the Company and (ii) to fully pay them by a contribution in kind consisting a receivable of an amount of EUR 2,131.56,

- Mr Ian Smith, company director, residing at 22 Beacon Hill, Woking, Surrey GU21 7QR, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Woking, Great-Britain, on September 16, 2004,

declares (i) to subscribe for eighty-two (82) Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each in the Company and (ii) to fully pay them by a contribution in kind consisting a receivable of an amount of EUR 2,819.16.

From the total amount of the contribution in kind being sixty-one thousand eight hundred and eighty-five euro fifty-one cent (EUR 61,885.51) an amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) is attributed to the capital and an amount of sixteen thousand eight hundred and eighty-five euro fifty-one cent (EUR 16,885.51) is attributed to the share premium.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Pursuant to Articles 26-1 and 32-1(5) of the law on commercial companies, the valuation of the contribution in kind has been confirmed to the undersigned notary by a report dated September 16, 2004 established by PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises established in Luxembourg, which report, after signature ne varietur by the appearers and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The value of said claim is confirmed by said report which has the following conclusions:

Conclusion:

«Based on the work performed as described in Section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind which amounts to EUR 61,885.51, is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.»

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, Article 3.1, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 3.1, first paragraph.** The subscribed capital is set at EUR 557,450.- (five hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty euro) consisting of 22,298 (twenty-two thousand two hundred and ninety-eight) Ordinary Shares of EUR 25.-.»

#### *Fourth resolution*

Further to the issue of 55,834 new convertibles bonds by the Company on February 19, 2004, and 172,957 new convertibles bonds by the Company on September 16, 2004, the definition of Convertibles Bonds in the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«Convertibles Bonds» means the EUR 45,746,625.- in nominal value of convertibles bonds due 31 December 2016 issued by the Company.»

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve that the Company will be bound by the single signature of any directors. Therefore, Article 5.7 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 5.7** The Company will be bound by the single signature of any director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at one p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le seize septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AZELIS S.A., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée sous la dénomination FRANCHEM LUX, S.à r.l., (ci-après la «Société») suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentaire, le 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil C Numéro 3 du 2 janvier 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 février 2004, publié au Mémorial, Recueil C Numéro 382 du 8 avril 2004.

La séance est ouverte à douze heures trente sous la présidence de Monsieur Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eddy Perrier, employé privé, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Batta, employé privé, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres recommandées aux actionnaires le 7 septembre 2004.

Les récépissés ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de EUR 400,- pour le porter de son montant actuel de EUR 508.350,- à EUR 508.750,- par l'émission de 16 nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, libérées intégralement.

- Souscription aux nouvelles Actions Ordinaires et libération en espèces.

2. Augmentation du capital social de EUR 48.700,- pour le porter de son montant actuel de EUR 508.750,- à EUR 557.450,- par l'émission de 1.948 nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, libérées intégralement.

- Souscription aux nouvelles Actions Ordinaires et paiement d'une prime d'émission par apports en nature.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3.1 des statuts.

4. Modification de la définition de «Obligations Convertibles»

5. Modification du pouvoir de signature des administrateurs et modification subséquente de l'article 5.7 des statuts.

6. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les vingt mille trois cent trente-quatre (20.334) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 508.350,-), 19.952 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cents euros (EUR 400,-) pour le porter de cinq cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 508.350,-) à cinq cent huit mille sept cent cinquante euros

(EUR 508.750,-) par la création et l'émission de seize (16) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- seize (16) Actions Ordinaires par M. Hans Peter Knopfel, administrateur de sociétés, demeurant à Blotzheimersstrasse 15, CH-4055 Basel, Suisse,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 septembre 2004,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de quatre cents euros (EUR 400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-huit mille sept cents euros (EUR 48.700,-) pour le porter de cinq cent huit mille sept cent cinquante euros (EUR 508.750,-) à cinq cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 557.450,-) par la création et l'émission de mille neuf cent quarante-huit (1.948) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et d'accepter la souscription et la libération comme suit:

#### *Souscription - Libération*

a) Les nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- quarante-neuf (49) Actions Ordinaires par M. Hans Udo Wenzel, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1951 à Cologne/Allemagne, demeurant à Via Paolo Marchiondi, 7, 20122 Milan, Italie,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 septembre 2004,

- trois (3) Actions Ordinaires par M. Rémi, Maurice, René Magnière, administrateur de sociétés, né le 13 octobre 1949 à Valenciennes/France, demeurant au 5, rue des Jardins, 92380 Garches, France,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 15 septembre 2004,

- dix (10) Actions Ordinaires par M. Massimo Pensotti, administrateur de sociétés, né le 15 septembre 1948 à Busto Arsizio - Varese/Italie, demeurant au 29 Pia Pasubio, Varese, Italie,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Varese, le 15 septembre 2004,

- huit (8) Actions Ordinaires par M. Alessandro Clerici, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1950 à Rovello Porro - Como/Italie, demeurant au 16 Via G. Mazzini, Rovello Porro, Como, Italie,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rovello Porro, le 15 septembre 2004,

- trois (3) Actions Ordinaires par M. Pasqualino Pignataro, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1955 à Milan/Italie, demeurant à Via Don Strurzo 18, Bollate, Italie,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 16 septembre 2004,

- soixante-cinq (65) Actions Ordinaires par M. Michel Arnaud, administrateur de sociétés, demeurant au 85, Quai d'Orsay, F-75007, Paris, France,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 13 septembre 2004,

- dix (10) Actions Ordinaires y relative par M. Xavier Cochet, administrateur de sociétés, demeurant à La Seigneurie, 71290 Ormes, France,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Ormes, France, le 15 septembre 2004.

Outre la valeur nominale des actions, les souscripteurs ont payé une prime d'émission d'un montant total de mille trois cent quatre-vingt-huit euros soixante-dix-huit cents (EUR 1.388,78).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cinq mille quatre-vingt-huit mille euros soixante-dix-huit cents (EUR 5.088,78) est dès à présent à la libre disposition de la société.

b) 1.800 nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites de la manière suivante:

- KEELEY, S.à r.l., R. C. Luxembourg numéro B 94.461, une société avec siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

ici représenté par Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 septembre 2004,

déclare (i) souscrire à huit cent quatre-vingt-deux (882) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société et (ii) de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance de EUR 30.323,94

- M. Joris Coppye, administrateur de sociétés, demeurant au 2990 Wuustwezel, Arthur Boelstraat 77, Belgique,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wuustwezel, le 15 septembre 2004,

déclare (i) souscrire à cent quarante-huit (148) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société et (ii) de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance de EUR 5.088,24,

- M. Herman Meynaerts, administrateur de sociétés, demeurant au 3202 Aarschot (Rillaar), Langestraat, Belgique,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Aarschot, Belgique, le 15 septembre 2004,  
déclare (i) souscrire à six cent vingt-six (626) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune de la Société et (ii) de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance d'un montant de EUR 21.522,47,

- M. Pieter Daeseleire, administrateur de sociétés, demeurant au 2650 Edegem, Timerdonckstraat 41, Belgique, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bdogem, Belgique, le 15 septembre 2004,  
déclare (i) souscrire à soixante-deux (62) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société et (ii) de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance d'un montant de EUR 2.131,56,

- M. Ian Smith, administrateur de sociétés, demeurant au 22 Beacon Hill, Woking, Surrey GU21 7QR, Royaume-Uni, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Woking, le 16 septembre 2004,  
déclare (i) souscrire à quatre-vingt-deux (82) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune de la Société et (ii) de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance de EUR 2.819,16.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Du montant total apporté en nature se montant à soixante et un mille huit cent quatre-vingt-cinq mille euros cinquante et un cents (EUR 61.885,51) un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) est attribué au capital et un montant de seize mille huit cent quatre-vingt-cinq euros cinquante et un cents (EUR 16.885,51) est attribué à la prime d'émission.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 16 septembre 2004 par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion:

«Based on the work performed as described in Section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind which amounts to EUR 61,885.51, is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.»

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 3.1 premier alinéa des statuts et modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 3.1, alinéa premier.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 557.450,-) représenté par vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (22.298) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.»

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'émission de 55.834 nouvelles obligations convertibles par la Société en date du 19 février 2004 et de 172.957 nouvelles obligations convertibles par la Société en date du 16 septembre 2004, la définition de Obligations convertibles dans les statuts est modifiée et aura la teneur suivante:

« «Obligations Convertibles» désigne le montant de EUR 45.746.625,- de valeur nominale en obligations convertibles émises par la Société avec échéance au 31 décembre 2016.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Par conséquent, l'article 5.7 des statuts et modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 5.7.** La Société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur ou par la signature individuelle de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à treize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Pedoni, E. Perrier, P. Batta, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, vol. 145S, fol. 18, case 5. – Reçu 659,86 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(078266.3/230/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

**AZELIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 82.839.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1197 du 16 septembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078267.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

---

**RONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Howald.  
R. C. Luxembourg B 23.659.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

(077926.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

---

**JÏN HË, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 2, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 103.033.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jin Jianguang, matricule 1966 02 27 531, cuisinier, né le 27 février 1966 à Zhe Jiang, Chine, et son épouse
- 2) Madame Ye Xiaoling, matricule 1970 06 01 369, serveuse, né le 1<sup>er</sup> juin 1970 à Zhe Jiang, Chine, demeurant ensemble au 2, rue de l'Eglise à L-5471 Wellenstein.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter son extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de JÏN HË, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Wellenstein.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

**Art. 5.** La durée de la Société est indéterminée.

**Titre II.- Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles sont toujours librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

### **Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre V.- Dissolution**

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VI.- Dispositions générales**

**Art. 12.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Jin Jianguang, préqualifié, cinquante parts sociales .....	50
2) Madame Ye Xiaoling, préqualifiée, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cent (1.300,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle:

- Monsieur Jin Jianguang, matricule 1966 02 27 531, cuisinier, né le 27 février 1966 à Zhe Jiang, Chine, demeurant au 2, rue de l'Eglise à L-5471 Wellenstein.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, rue de l'Eglise à L-5471 Wellenstein.

#### *Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparantes reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Jin, X. Ye, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, vol. 145S, fol. 13, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(077524.3/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**BBW S.A., BATIBOUWER, Société Anonyme.**

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 1, am Ieweschten Eck.

R. C. Luxembourg B 95.378.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 15 septembre 2004*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale prend connaissance de la démission de Monsieur Patrick Talerico, demeurant 1, Am Eewischten Eck, L-9157 Heiderscheid, de son poste d'administrateur-délégué avec effet immédiat et lui donne, à l'unanimité, décharge pleine et entière de son mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale prend connaissance de la démission de Madame Salvina Fanelli, demeurant 49, Rue de la Prairie, B-7160 Chapelle-lez-Herlaimont, de son poste d'administrateur avec effet immédiat et lui donne, à l'unanimité, décharge pleine et entière de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

Est nommé en tant que nouvel administrateur-délégué, Monsieur Feliciano Baroni, demeurant 1, Am Eewischten Eck, L-9157 Heiderscheid, Monsieur Feliciano Baroni reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas de candidat pour le poste d'administrateur vacant et demande au conseil de faire les démarches nécessaires afin de coopter un administrateur dans les meilleurs délais, administrateur qui sera confirmé par la prochaine assemblée qui sera tenue.

Strassen, le 16 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03618. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078124.3/578/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

---

**SYNECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 85.034.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

(077927.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

---